



Conseil d'administration du 15 mars 2018

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 28

Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20180088

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES DU DOCUMENT CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 9 mars 2018, s'est réuni le 15 mars 2018 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

Mme Claire ASSIER, représente M. François BOURNEAU, sous-préfet de Lozère, M. Marc LOCATELLI, représente le Général Pierre CHAVANCY, M. Sébastien FOREST, Mme Monique DUPRE, représente Mme Damienne VERGUIN, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Bruno GOURMAUD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. André BOUDES, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Christian HUGUET, M. Denis BERTRAND, qui siège aussi en tant que suppléant de Mme Michèle MANOA, Mme Sophie MALIGE, représente Mme Sophie PANTEL, M. Francis COURTES, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, qui représente aussi M. Denis BOUAD, M. Georges ZINSSTAG, M. Denis PIT, M. Lucien AFFORTIT, M. Henri CLEMENT, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, M. Daniel SEVEN, M. Kisito CENDRIER.

Ayant donné mandat :

Mme Brigitte DONNADIEU a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Gilbert BAGNOL a donné mandat à M. André THEROND, Mme Florence PRATLONG a donné mandat à M. Jean-Pierre ALLIER.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le document de contrôle budgétaire régional du 22 juillet 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration n°20170027 du 25 janvier 2017 relatif au document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu l'avis NOR : ECOM1734747V relatif aux seuils de procédure publié au JORF du 31 décembre 2017, modifiant les seuils de procédures formalisées à compter du 1^{er} janvier 2018,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve la mise à jour 2018 du document de cadrage relatif à la commande publique au sein de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-après annexé.

La directrice,

Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48300 Florac Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax. +33 (0)4 66 49 53 02

www.parc-national-des-cevennes.fr

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA COMMANDE PUBLIQUE - CA du 15 MARS 2018

Fournitures et services [1]			
SEUILS (HT)	PUBLICITE	TRAVAUX	
A partir de 1 € 999,99 €	Aucune	Procédure "négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Opérations non subventionnées : Pas de mise en concurrence Commande (2) Opérations subventionnées Trans dès OBLIGATOIRES (3) - Commande (2)	
1 000 € 9 999,99 €	Aucune	Procédure "négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Expression écrite du besoin, si nécessaire au moyen d'un détail descriptif estimatif par l'agent au chef de service pour accord Trans dès OBLIGATOIRES (3) - Commande (2)	
10 000 € 24 999,99 €	Site Internet EP PHC	Procédure "négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Expression du besoin par l'agent au chef de service pour accord Formalisation par une lettre de consultation (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail des charges et un détail descriptif estimatif (4) Trois lettres de consultation suffisent pour trois dossiers OBIGATOIRES Examen des offres associant le service et le secrétariat général - Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement	
25 000 € 89 999,99 €	Site Internet EP PNC PLACE (5) et presse spécialisée si nécessaire	Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif bordereau des prix, amenez le cas échéant Examen des offres associant le service et le secrétariat général - Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Commission d'ouverture des lots associant le service et le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du Bureau	
50 000 € 143 999,99 €	Site Internet EP PNC PLACE (5) BOAMP ou JAL et presse spécialisée si nécessaire	Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif bordereau des prix, amenez le cas échéant Commission d'ouverture des lots associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du Bureau jusqu'à 200 ttc TTC Budgetitaire régional à partir de 200 ttc TTC	
50 000 € 5 847 999,99 €		Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif bordereau des prix, amenez le cas échéant Commission d'ouverture des lots associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional à partir de 200 ttc TTC	
A partir de 144 000 €	Site Internet EP PHC PLACE (5) BOAMP et JOUE et presse spécialisée si nécessaire	Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif bordereau des prix, amenez le cas échéant Commission d'ouverture des lots associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional	
A partir de 6 440 000 €			

1) Présentation de sources : élévation et de répartition, de transport terrestre, de transports aériens (véhicules et marchandise), de transport de courrier (lettre ou en ca télécommunication, franchise la poste, banques et financeusement) informations et connexes, de recherche-développement, connaissances et le jeu, études de marché et de sondages, de conseil et conseils, d'analyse, d'opinion, d'informations tactiques et techniques, d'essaie et d'analyse théoriques et techniques, d'advertissement et d'antécédents.

2) Communication : élaboration et diffusion de publications et d'opinions, de vente et d'enregistrement des œuvres, d'obtention et d'application de propriétés et de droits.

3) Commerce : échange et renouvellement industriel et commercial. Sur ce document l'expression "nous ne vendons" c'est à dire "nous n'avons pas de vente" est utilisée dans la rubrique du commerce.

2.1. L'assurance offre accès à et engageant dans la consultation principale visée au document de bord, avec et sans